

**DEPARTEMENT REGION
DE LA GUADELOUPE**

Direction Générale des Services
Pôle "Ressources et Moyens"
Direction des Affaires Juridiques, des Achats et de la Commande Publique
Service "Affaires Juridiques, du Contentieux et des Assemblées"

Affaire suivie par : O. VINGADAPATY / E. ALEXIS-TRONCHÉ Poste : 1290/1331
Réf. : 03-DAJACP/SAJCA/HP/MJG/LM/RC/GC/2026

Objet : Réunion du Conseil Municipal du 03 mars 2026.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 27 février 2026

Cher(e) collègue,

Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du conseil municipal régulièrement convoqué le 20 février 2026, j'ai l'honneur de vous convier à une nouvelle séance qui se tiendra le **mardi 03 mars 2026 à 18 heures** précises, à la salle des délibérations.

ORDRE DU JOUR :**COMMANDE PUBLIQUE**

Point unique - Autorisation à donner au mandataire la SPL Cœur d'Énergie pour signer le marché de travaux intitulé « Travaux pour la première tranche de l'aménagement du Triangle de Fond Budan ».

Je vous prie d'agréer, cher(e) collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Hélène FOLIFONTE-MOLIA